

# Cinq étapes pour monter une unité de méthanisation à la ferme en deux ans

“ Pour monter une installation de biogaz, comptez au minimum deux ans de travail, avertit Christian Couturier, de Solagro. Et les frais à engager avant de poser la première pierre sont d'environ 10 % du coût total de l'installation, ou près de 600 €/KW électrique. Ils englobent le coût des conseillers, des bureaux d'études et le temps passé par l'exploitant. ”

Réalisé avec Christian Couturier, conseiller chez Solagro à Toulouse, association pour les Initiatives pour l'énergie, l'environnement et l'agriculture.



## 1 Prise de renseignements : 1 h par téléphone

Détermine si le projet est « a priori faisable » ou « non réalisable »

- Objectifs et motivation de l'agriculteur
- Estimation des déchets méthanisables
- Logistique : capacité de stockage



## 2 Prédiagnostic : 5 jours de travail avec 1 visite sur l'exploitation

Proposition de plusieurs scénarios, avec coûts, conséquences agronomiques, charge de travail, organisation, calcul d'indicateurs économiques (retour sur investissement, rentabilité)

- Analyse de la faisabilité du projet
- Détail des substrats disponibles sur l'exploitation : effluents d'élevage, végétaux
- Prospection de coproduits méthanisables (déchets agroalimentaires, graisses, tonte gazon, etc.)
- Recherche de subventions, démarches auprès des organismes de crédit



- Astuce :**
- Se regrouper pour baisser le coût des études
  - Vérifier s'il existe une concurrence pour les coproduits entre agriculteurs

**2 000 à 4 000 ?**

(prise en charge de 0 à 70 % par l'Ademe, selon les régions)

**3 mois de délai**



## 3 Avant-projet

Choix de l'installation : implantation, plans.

- Etude économique approfondie
- Analyses en laboratoire des substrats méthanisables



- Astuce :**
- Impliquer les financeurs via un comité de pilotage
  - S'associer avec d'autres agriculteurs

**7 000 à 15 000 ?**

(prise en charge de 0 à 70 % par l'Ademe, selon les régions)

**3 mois de délai**



## 4 Projet : démarches administratives

Accompagnement de l'exploitant et assistance à la maîtrise d'ouvrage

- Rédaction du cahier des charges pour constructeurs et équipementiers
- Appel d'offres et consultations des entreprises
- Demande de raccordement au réseau électrique auprès du réseau de distribution (ERDF)
- Déclaration à la Drire et Dideme (Direction de la demande et des marchés énergétiques)
- Contrats de rachat avec EDF
- Demande de permis de construire à la mairie
- Procédure d'autorisation ICPE pour le moteur à biogaz à la préfecture (avec enquête publique)
- Autorisation de la Direction des services vétérinaires pour l'utilisation de coproduits alimentaires



- Attention au « service après-vente », garanties du constructeur, pièces de rechange.
- Beaucoup d'aller-retour avec l'administration ● Les enquêtes peuvent être contraignantes

**Au moins 6 mois de délai**

**20 000 à 30 000 ?**



## 5 Construction et démarrage de l'installation

● Suivi de chantier ● Réception des installations ● Mise en route et rodage alimentaire du digesteur, construction de la flore bactérienne, analyses, suivi



- Un incident (flore, panne) peut paralyser l'installation et compromettre la rentabilité économique.

**1 an**